



Wallonie
social
SPW



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

*Atelier régional du RwDR, Sivry (Ferme du Gard),
jeudi 05 octobre 2017*

PwDR 2014-2020

*MESURE 16.9 de « Diversification des activités agricoles et forestières
dans le domaine de la santé » - Avancées et perspectives*

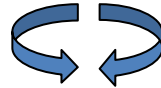
1. RAPPEL DU CONTEXTE

06/10/2017

2

 PwdD cofinancé par l'Europe-UE (obligations liées)

Nouvelle dynamique : mesure de coopération



« Mondes social et de la « santé » + « milieux agricoles » ou acteurs de l'environnement

- Ajout d'une dimension sociale et thérapeutique au PwDR
- Territoire éligible = Wallonie – dont CG

2. SECTEURS CONCERNÉS?

Services sociaux et « santé » agréés et/ ou reconnus par la Walloni ←————→

TRANSVERSALITE

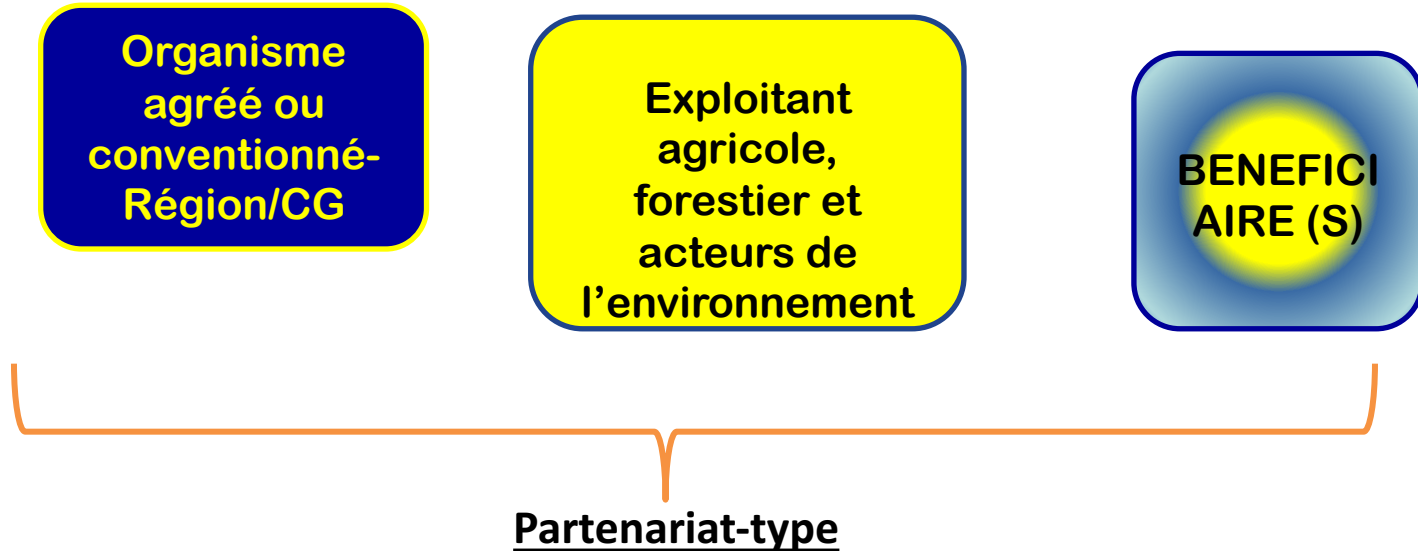
- Insertion sociale (SIS public, privé) : compétence SPW (DG05)
- Handicap (agrégation ou convention AViQ, DPB) : compétence AViQ ou DPB
- Assuétudes : compétence AViQ
- Services de Santé Mentale : compétence AViQ

3. QUELLES CONDITIONS D'ELIGIBILITE ?

- Agrément et/ou reconnaissance de la Wallonie ou de la Communauté germanophone dans le domaine de la Santé et de l'Action sociale, notamment :
 - services d'insertion sociale (ASBL ou CPAS)
 - services de santé mentale
 - services actifs dans le domaine des assuétudes
 - services agréés avec l'AViQ ou la DPB dans le domaine du handicap ou conventionnés

- Engagement écrit (Convention) entre au moins un acteur de terrain accueillant, la structure sociale ou de santé - publique ou privée- au moment du dépôt du projet : le partenariat doit être démontré

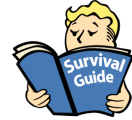
4. AVEC QUI ?



5. CRITERES DE SELECTION



guide du candidat de la mesure 16.9



- *Qualité de l'offre de service : caractère novatrice, partenariat, pilotage, rapportage*
- *Qualité du tutorat et de l'accompagnement individuel pour les publics*
- *Activités orientées inclusion sociale/ socioprofessionnelle*

6. Les aides financières ?

- Enveloppe globale: 5.631.238 €
 - budget disponible: **2.889.574 € (appel à projets clôturé le 15.09.2017)**
- Taux de subvention publique = 100% à hauteur des coûts éligibles réellement engagés et payés
- Durée indicative d'un projet: moyenne de 4 ans

Planification budgétaire jusqu'au 31/12/2021 au plus tard

7. Dépôt et sélection des projets

- Point unique « multisecteurs » d'enregistrement des demandes sur le Portail de la Wallonie
- 3 Appels à projets
- Guide du candidat sur la mesure 16.9
<http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/21147#formulaire>

AVANCEES DANS LA MESURE 16.9

- *Conventions de partenariat* :
 - Déclaration d'engagement entre la structure en demande de l'aide et l'accueillant
 - Convention de partenariat « bipartite » entre cette structure et l'accueillant
 - Règlement spécifique (l'accueillant énonce les règles propres à son exploitation)
- *Défraiement de l'accueillant* (décision ministérielle 25.08.2017) montant variable selon la durée de l'accueil, compense économiquement l'accueillant et les menues dépenses occasionnées.
- *Assurances* – convention initiale complétée pour préciser les engagements à souscrire des polices couvrant les risques liés aux activités

LES AVANCEES (suite..)

- **Accueillant:** clarification de leur éligibilité

- **Mobilité des « accueillis » :** *prise en charge sur base de frais réels acquittés par la structure*

- **Publics ciblés:** *grille de sélection initiale revu pour tenir compte des spécificités des personnes en situation de handicap ou confrontées à une problématique d'assuétude ou de santé mentale. (AViQ)*

REFLEXION SUR L'AGRICULTURE SOCIALE (AS) EN WALLONIE

- ❖ *Dynamique participative - 2 « espaces-temps » :*
 - GT restreint « agri-sociale » (avril et juin 2017)
 - rencontre des bénéficiaires 16.9 (06/06/17) + COMAC(s)

}

Dialogue + « Accompagnement vs contrôle »

- ❖ **Préoccupations :**
 - Cadre administratif, financier et juridique souple et les modalités d'accueil pour assurer la protection et la reconnaissance de l'accueillant et de l'accueilli ;
 - Formules d'accompagnement pour les acteurs de l'AS
 - L'utilité et l'impact de l'AS (indicateurs?)

Diversité des modalités d'accueil selon les publics.



PERSONNES DE CONTACT

Administrations fonctionnelles:

SPW-DG05 : Jean-Marc Joachim, coordination des fonds européens

☎ 081/327.382 ; jeanmarc.joachim@spw.wallonie.be

AVIQ : Luc Rigotti, Gestionnaire de projets européens, services des relations internationales, ☎ 071/337.389 ; luc.rigotti@aviq.be

Administration de coordination:

SPW-DG03: Serge Braun, coordination du PwDR,

serge.braun@spw.wallonie.be

☎ 081.649.68